

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2019_070

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 décembre 2019

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 9

de Votants 10

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTIONS RENOVATION EGLISE

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/12/2019

Madame le Maire rappelle la délibération n° 80-2016 du 22 novembre 2016 concernant le projet de restauration et de valorisation de l'église et l'adhésion à la Fondation du Patrimoine pour mettre en place une souscription publique. Elle rappelle aussi la délibération 2018_072 par laquelle une demande de subvention était faite à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR 2019) et celle du 5 février 2019 au Conseil Régional dans le cadre de la « restauration et la valorisation du patrimoine rural non protégé » au niveau du Fond régional d'aménagement du Territoire(FRAT)

La demande de subvention pour l'opération éligible à la DETR « Aide aux travaux d'équipement » a été reportée sur 2020 pour un taux d'intervention de 60%.

Et nous sollicitons à nouveau Le Conseil Régional dans le cadre du « grand FRAT » (Fond régional aménagement du Territoire) pour un taux d'intervention de 20%.

La rénovation qui devient urgente compte tenu de l'état de l'édifice pourrait débuter au quatrième trimestre 2020 avec une maîtrise d'œuvre exercée par le cabinet « Alphabet Architecture » nommé par délibération n° 6.8 et une prestation du bureau d'études TIERCELIN pour la mission d'étude d'exécution de renforcement de l'église.

Afin de mettre en valeur l'église, des panneaux d'interprétation et d'information seront apposés devant et à l'intérieur du bâtiment. Cette signalétique révélera l'architecture mais aussi ce qui en fait la valeur patrimoniale (chemin de croix bilingue, vitraux) tout en faisant découvrir l'histoire de l'église, l'importance de ce bâtiment au sein de la communauté

villageoise dans les temps anciens mais aussi de nos jours, de l'inscrire au cœur d'un parcours de découverte du patrimoine local.

Le coût de la mise en place de la signalétique s'élève à 3 135.00 euros HT soit 3732.00 euros TTC selon le devis de l'entreprise EPI de Château Arnoux.

Le montant total des travaux s'élèvent à **203 012.00 euros HT soit 243 614.40 euros TTC**

Il est proposé le financement suivant:

	Montant HT en euros	TTC en euros
Diagnostic et Maîtrise d'œuvre	22 031.25	26 437.50
Devis travaux	203 012.00	243 614.40
Total travaux	225 043.25	270 051.90
DETR 2020 (60%)	135 025.95	
Conseil Régional (20%) appel à projet "Grand FRAT"	45 008.65	
Total subvention (plafond 80%)	180 034.60	- 180 034.60
A charge de la commune		90 017.30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 80-2016 du 22 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le financement proposé,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR :10

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'Etat: Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

